

26 nov 2015 -11:19

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2015

Signature de l'accord technique relatif au registre européen pour la gestion civile des crises "Goalkeeper"

Le Conseil des ministres a mandaté le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders de signer l'accord technique pour la participation de la Belgique au registre européen "Goalkeeper" destiné à rassembler et partager des informations en matière de moyens humain, matériel et d'expertise disponibles pour la gestion civile des crises.

En 2014, le registre européen baptisé "Goalkeeper" a été testé par plusieurs Etats membres, avec des résultats positifs. Il a dès lors été décidé de mettre ce système de banque de données à disposition de tous les Etats membres. Les conditions pour la mise à disposition de ce registre européen sont l'approbation et la signature de l'accord technique par l'Etat membre.

Après signature de l'accord technique, le registre "Goalkeeper" sera mis à la disposition de tous les départements concernés par les missions civiles de gestion de crise de l'Union européenne. Cet accord prévoit aussi une structure hiérarchique pour l'introduction et la gestion des données. Dans notre pays, c'est le SPF Affaires étrangères qui sera le point de contact et le gestionnaire central. Il sera mis en réseau avec les différents services publics fédéraux détachant des experts dans les missions de gestion civile des crises de l'UE, en utilisant le crédit provisionnel interdépartemental Gestion civile des crises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>